



COMMISSION D'APPEL SAISON 2021/2022

-

- **Huit dossiers examinés :**

- 1 dossier réglementaire confirmant en toutes ses dispositions les décisions de 1ère instance prise par la commission départementale sportive et application des règlements.
- 6 dossiers disciplinaires, première instance commission départementale de discipline, étudiés pour lesquels la commission a :
 - confirmé pour 3 dossiers les décisions prises en première instance,
 - reformé partiellement la décision première pour 3 dossiers.
- 1 dossier pour sanction administrative envers arbitre officiel, confirmant la décision prise en 1ère instance par le bureau de la commission départementale des arbitres.

La commission Départementale d'Appel est chargée d'examiner les appels à l'encontre des décisions jugées par les commissions départementales du District.

Le rôle de notre commission consiste à examiner les décisions prises par les commissions compétentes et à analyser les pièces au dossier ainsi que les éléments nouveaux (témoignages, courriers, auditions,) qui peuvent apporter un nouvel avis sur un dossier traité.

Aucun de ces dossiers n'a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif ou de la commission d'Appel de la ligue Régionale.

Au 26 mai 2022, un dossier disciplinaire reste à traiter, il sera étudié le mardi 07 juin au siège du DAF.

Remerciements sincères à mes collègues de la commission, ainsi qu'aux administratifs pour leurs aides.

LE PRÉSIDENT

G. BOUCHAUD